



83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE S

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021

N°2021-8

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le 06/04/2021

ID : 083-218301117-20210402-2021_08-DE



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Création de deux postes d'adjoint Technique Principal de 2ème classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer deux postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet afin d'améliorer le fonctionnement des services techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité cette proposition ;

- Autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents en qualité d'Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2021.
- Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 6411 du budget primitif de chaque année

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

Le Maire
Olivier HOFFMANN

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 6-04-2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 6/04/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE : 6/04/2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE SUR ISSOLE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021**

N°2021-9

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

- PRÉSENTS** : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique
- ABSENTS** : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget Communal - Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

*Acte adressé au Représentant
de l'Etat le :
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le :
Acte publié, affiché ou
notifié le :*

*ACTE EXECUTOIRE
LE :*





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE SUR ISSOLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021

N°2021-10

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget Communal - Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif de la commune 2020 se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

▪ Dépenses réelles	1 811 251,02 €
▪ Recettes réelles	1 936 511,73 €
Excédent reporté 2019	441 031,95 €
Transfert de résultat	24 987,28 €
Résultat de l'exercice 2020	125 260,71 €
1. Part affectée à l'investissement exercice 2020	-105 000 €
Résultat de clôture 2020	486 279,94 €

2. INVESTISSEMENT

▪ Dépenses	447 047,57 €
▪ Recettes	311 373,49 €
Excédent 2019	315 792,20 €
Transfert de résultat	358 891,75 €
Résultat de l'exercice 2020	-135 674,08 €
Résultat de clôture 2020	539 009,87 €

Résultat de clôture 2020 net : Excédent 1 025 289,81 €

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, M .Frédéric TOUSSAINT prend la Présidence et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2020 présenté par le Maire.

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le :
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le :
Acte publié, affiché ou
notifié le :

ACTE EXECUTOIRE
LE :

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE SUR ISSOLE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021**

N°2021-11

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

- PRÉSENTS** : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique
- ABSENTS** : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget Communal - Affectation du Résultat 2020

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé en 2020 au Budget Communal est de **1 025 289,81 €**

Il se décompose de la façon suivante :

- Un solde d'exécution positif de 486 279,94 € en fonctionnement ;
- Un solde d'exécution positif de 539 009,87 € en investissement.

Il convient donc d'affecter une partie de cet excédent 2020 au budget 2021 comme suit :

- 200 000,00 € au financement des dépenses d'investissement article 1068 du budget ;
- 286 279,94 € au compte 002 excédent reporté ;

et le solde soit 539 009,87 € au compte 001 en investissement.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

*Acte adressé au Représentant
de l'Etat le :
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le :
Acte publié, affiché ou
notifié le :*

ACTE EXECUTOIRE
LE :





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021

N°2021-12

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le 06/04/2021

ID : 083-218301117-20210402-2021_12-DE



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

- PRÉSENTS** : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique
- ABSENTS** : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition pour les Taxes foncières applicables à l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 :

Taxe sur le Foncier bâti	36,69 %
Taxe sur le Foncier non bâti	91,59 %

Adopté à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

Le Maire
Olivier HOFFMANN

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 6/04/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE : 6/04/2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE SUR ISSOLE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021

N°2021-13

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du Budget 2021 de la commune :

Dépenses de Fonctionnement :	2 209 697,94 €
Recettes de Fonctionnement :	2 209 697,94 €
Dépenses d'investissement :	1 115 453,87 €
Recettes d'investissement :	1 115 453,87 €

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Communal 2021.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

Le Maire
Olivier HOFFMANN

*Acte adressé au Représentant
de l'Etat le :
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le :
Acte publié, affiché ou
notifié le :*

*ACTE EXECUTOIRE
LE :*





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE SUR ISSOLE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021**

N°2021-14

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

- PRÉSENTS** : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique
- ABSENTS** : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget Eau Convention de gestion CAPV - Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du Budget Eau Convention Gestion CAPV dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

*Acte adressé au Représentant
de l'Etat le :
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le :
Acte publié, affiché ou
notifié le :*

*ACTE EXECUTOIRE
LE :*





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE SUR ISSOLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021

N°2021-15

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette
Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget Eau Convention de gestion CAPV - Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif du Budget eau Convention CAPV 2020 se résume ainsi :

EXPLOITATION :

▪ Dépenses réelles	2 000,00 €
▪ Recettes réelles	2 000,00 €
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
Résultat de clôture 2020	0,00 €

INVESTISSEMENT :

▪ Dépenses	0,00 €
▪ Recettes	0,00€
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €
Résultat de clôture 2020	0,00 €

Résultat de clôture 2020 net 0,00 €

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, M .Frédéric TOUSSAINT prend la Présidence et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,

Le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Eau Convention Gestion CAPV présenté par le Maire.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le :
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le :
Acte publié, affiché ou
notifié le :

ACTE EXECUTOIRE
LE :





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE SUR ISSOLE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021**

N°2021-16

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget Assainissement Convention de gestion CAPV - Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion du Budget Assainissement Collectif Convention Gestion CAPV dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

*Acte adressé au Représentant
de l'Etat le :
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le :
Acte publié, affiché ou
notifié le :*

*ACTE EXECUTOIRE
LE :*





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE SUR ISSOLE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021**

N°2021-17

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

- PRÉSENTS** : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique
- ABSENTS** : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Budget Assainissement Convention de gestion CAPV - Compte Administratif 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif du Budget Assainissement Collectif Convention Gestion CAPV se résume ainsi :

EXPLOITATION :

▪ Dépenses réelles	14 350,00 €	
▪ Recettes réelles	14 350,00 €	
Résultat de l'exercice 2020		0,00 €
<i>Résultat de clôture 2020</i>		<i>0,00 €</i>

INVESTISSEMENT :

▪ Dépenses	0,00 €	
▪ Recettes	0,00 €	
Résultat de l'exercice 2020	0,00 €	
<i>Résultat de clôture 2020</i>	<i>0,00 €</i>	

Résultat de clôture 2020 net : **0,00 €**

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, M .Frédéric TOUSSAINT prend la Présidence et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,

Le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Assainissement Collectif Convention Gestion CAPV présenté par le Maire.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le :

Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le :

Acte publié, affiché ou
notifié le :

ACTE EXECUTOIRE
LE :





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021

N°2021-18

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le **SOLE**

ID : 083-218301117-20210402-2021_18-DE



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Demande de fonds de concours à la Communauté d'agglomération de la Provence Verte - Mise en sécurité RD 15

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence verte ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 ;

VU la délibération n° 2020-384 du Conseil de Communauté du 11 décembre 2020 portant approbation du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours communautaires au profit des Communes-membres ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Sainte-Anastasia sur Issole souhaite :

- Mettre en sécurité la RD 15, en aménageant des trottoirs et en modifiant la sortie du village.

Et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la règle du cofinancement, le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par la commune bénéficiaire du fonds de concours ;

CONSIDÉRANT le plan de financement correspondant ci-après :

DEPENSES H.T.			
Montant des travaux subventionnables	63 822,00 €		
		CA Provence Verte 50 % des travaux subventionnables	31 911,00 €
Montant des travaux non subventionnables	2 588,00 €		
		Autofinancement travaux non subventionnables inclus	34 499,00 €
TOTAL	66 410,00 €	TOTAL	66 410,00..€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le 06/04/2021 le Conseil Municipal

ID : 083-218301117-20210402-2021_18-DE

Bergier
Levrault

- Approuve le plan de financement
- Décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte à hauteur de 31 911,00 €,
- Autorise le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 6/04/2021

ACTE EXECUTOIRE

LE: 6/04/2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021**

N°2021-19

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette
Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte - Restauration et mises aux normes de sécurité de deux passerelles

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence verte ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 ;

VU la délibération n° 2020-384 du Conseil de Communauté du 11 décembre 2020 portant approbation du règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours communautaires au profit des Communes-membres ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Sainte-Anastasie sur Issole souhaite :

- Restaurer et mettre aux normes deux passerelles piétonnes existantes l'une se trouvant au Pré de la Font et l'autre au Chemin des Vignarets

Et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la règle du cofinancement, le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par la commune bénéficiaire du fonds de concours ;

CONSIDÉRANT le plan de financement correspondant ci-après :

Plan de financement de « Restaurer et mise aux normes de deux passerelles piétonnes existantes »				
DEPENSES H.T.		RECETTES		
Montant des travaux	36 160,00 €	CA Provence Verte	18 000,00 €	49,77 %
		Autofinancement	18 160,00 €	50,23 %
TOTAL	36 160,00 €	TOTAL	36 160,00..€	100%

Où l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-
-
- approuve le plan de financement
- Décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Provence Verte à hauteur de 18 000,00 €,
- Autorise le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

Le Maire

Olivier HOFFMANN

Acte adressé au Représentant

de l'Etat le : 6/04/2021

Acte reçu par le Représentant

de l'Etat le : 6/04/2021

Acte publié, affiché ou

notifié le : 6/04/2021

ACTE EXECUTOIRE

LE: 6/04/2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE S

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021

N°2021-20

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le 06/04/2021

ID : 083-218301117-20210402-2021_20-DE



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Demande de Subventions au Conseil Départemental

En application du dispositif d'aide aux communes aménagé par le Conseil Départemental, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré sollicite du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention la plus élevée possible pour les opérations suivantes :

	Montant des projets H.T.
Réalisation d'un mur de soutènement Rue Alphonse Daudet.....	65 525,00 €
Subvention espérée :.....70% soit	45 867,00 €
Vidéo Protection :-Installations de caméras pour l'amélioration du système Vidéo protection	39 507,00 €
Fibre optique pour 3 nouvelles caméras	27 052,00 €
.....	-----
.....	66 559,00 €
Subvention espérée :.....70% soit	46 590,00 €
Acquisition de terrain : ..	18 440,00 €
Subvention espérée :.....70% soit	12 900,00 €
Travaux de rénovation école Primaire : Remplacement de vitrage	4 412,00 €
Subvention espérée :	70 % soit 3 080,00 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal Accepte à l'unanimité de demander au Conseil Départemental l'octroi de subventions pour aider à financer les projets ci-nommés.

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 6/04/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE: 6/04/2021

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

Le Maire
Olivier HOFFMANN





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE S

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021

N°2021-21

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le 30/04/2021

ID : 083-218301117-20210402-2021_21-DE



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

- PRÉSENTS :** HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique
- ABSENTS :** DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Demande de Subvention au Conseil Régional : Restauration d'un tableau de l'église de Sainte-Anastasia sur Issole

La commune de Sainte-Anastasia sur Issole soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine, souhaite restaurer un tableau situé dans l'église de Sainte Anastasia sur Issole.

Celui-ci, suite à des travaux effectués sur la voie publique, a subi des dommages importants liés à un dégât des eaux au niveau du mur sur lequel le tableau est accroché. Il est, dans son ensemble, dans un mauvais état de conservation.

. Nous avons contacté l'Atelier de restauration et conservation de Catherine Scotto qui nous a proposé un projet de restauration et de mise en valeur.

Le montant estimatif de ce projet s'élève à la somme de **15 150,00 € HT**. Il est proposé au conseil municipal de solliciter Monsieur le Président du conseil régional pour l'attribution d'une subvention, selon le plan de financement suivant :

Montant HT : **15 150,00 € HT €**

Subvention de la Région : **12 120,00 €**

Autofinancement : fonds propre : **3 030,00 € HT**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

APPROUVE : le Projet présenté ;

APPROUVE : le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE : Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil régional et à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité.

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 6/04/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE : 6/04/2021

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

Le Maire

Olivier HOFFMANN





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE S

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021

N°2021-22

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le 06/04/2021

ID : 083-218301117-20210402-2021_22-DE



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

- PRÉSENTS** : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique
- ABSENTS** : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

**OBJET : Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL)
Fixation du montant de l'IRL pour 2020 - Exercice 2021**

En application de l'article R 212-9 du Code de l'Education, l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale ainsi que celui du Conseil Municipal doivent être recueillis avant toute fixation par Monsieur le Préfet du montant de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs non logés.

Les montants proposés pour l'année 2020 sont de 3 477,99 € pour l'I.R.L. de base et 4 347,49 € pour l'I.R.L. majorée.

Le différentiel par rapport au montant unitaire national de la Dotation Spéciale Instituteur, fixé à 2 808 € et le montant de l'IRL sera pris en charge par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide de donner un avis favorable au montant de l'indemnité proposé pour l'année 2020 soit 3 477,99 €.

Adopté à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

Le Maire
Olivier HOFFMANN

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 6/04/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE : 6/04/21





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021

N°2021-23

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le **ISSOLE**

ID : 083-218301117-20210402-2021_23-DE



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

- PRÉSENTS** : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique
- ABSENTS** : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Acquisition de parcelles situées au Lieu-dit LES HORTS

Le Maire expose au Conseil Municipal que La SAFER a fait un appel à candidature pour la vente de deux parcelles sise à Sainte-Anastasia sur Issole le 19 octobre 2020.

La candidature de la Commune ayant été retenue, M. Le Maire propose d'acquérir ces deux parcelles cadastrées D 767 et 768 pour une superficie de 51 a 99 ca au lieu-dit les HORTS estimées par la SAFER au prix de 11 440,00 €, ainsi que deux parcelles cadastrées section D 90 et 91 d'une superficie de 33 a 40 ca situées au lieu dit Les Horts au prix de 7 000,00 €. La destination de ces terrains est, à ce stade, de poursuivre la politique foncière de la Commune en anticipant dans la mesure du possible sur une opération d'intérêt public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité l'acquisition de ces parcelles aux conditions proposées ;
- De prendre contact avec la SAFER
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction avec Maître Jérôme DESCHLER à Besse sur Issole
- Dit que les dépenses correspondantes seront prévues au budget communal au 2111 Opération 23 Acquisitions foncières

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

Le Maire
Olivier HOFFMANN

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 6/04/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE : 6/04/2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021**

N°2021-24

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Transfert de compétence optionnelle de la commune de la CADIÈRE D'AZUR au profit du SYMIELECVAR

Le Maire expose,

Vu la délibération du 27/11/2020 de la commune de la CADIÈRE actant le transfert de la compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR ;

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 25/02/2021 actant ce transfert de compétence ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004- 809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°8 de la commune de LA CADIÈRE D'AZUR au profit du SYMIELECVAR
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 6/04/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE : 6/04/2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE S

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021

N°2021-25

Envoyé en préfecture le 06/04/2021

Reçu en préfecture le 06/04/2021

Affiché le 06/04/2021

ID : 083-218301117-20210402-2021825-DE



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Transfert de compétence optionnelle de la commune du VAL au profit du SYMIELECVAR

Le Maire expose,

Vu la délibération du 24/02/2020 de la commune du VAL actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR ;

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 25/02/2021 actant ce transfert de compétence ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004- 809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune du VAL au profit du SYMIELECVAR;

d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

Le Maire
Olivier HOFFMANN

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 6/04/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE : 6/04/2021





83136 VAR

MAIRIE DE STE-ANASTASIE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 avril 2021**

N°2021-26

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Convocation du Conseil Municipal en date du 25 mars 2021

PRÉSENTS : HOFFMANN Olivier, TOUSSAINT Frédéric, MORIN Martine, DUCHEMIN Jean-Claude, RAMPIN Audrey, RAYNOUARD Marc, CLERC Francine, LURENBAUM Sandrine, PONS Louis, CALIGIANA Gloria, SIMONNEAU André, GRONDIN Edith, DURANDO Stéphane, VAN DIST Séverine, FRANCIOSA Jean-Marie, BERTHET Eliette, TALLEU Christian, BONNARD Dominique

ABSENTS : DE CAUNES Auguste donne procuration à BERTHET Eliette

Sous la Présidence de Monsieur Olivier HOFFMANN, Maire.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Francine CLERC pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Transfert de compétence optionnelle de la commune de BRENON au profit du SYMIELECVAR

Le Maire expose,

Vu la délibération du 24/10/2020 de la commune de BRENON actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 «Réseau de prises de charge pour véhicules électriques" au profit du SYMIELECVAR.

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 25/02/2021 actant ce transfert de compétence ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004- 809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide l'unanimité :

- d'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune de BRENON au profit du SYMIELECVAR ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en oeuvre cette décision.

Acte adressé au Représentant
de l'Etat le : 6/04/2021
Acte reçu par le Représentant
de l'Etat le : 8/04/2021
Acte publié, affiché ou
notifié le : 8/04/2021

ACTE EXECUTOIRE
LE : 8/04/2021

FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS.

**Le Maire
Olivier HOFFMANN**

